

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2020
6^{ème} séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

L'An deux mille vingt et le dix-neuf du mois de novembre (**19.11.2020**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 13 novembre 2020, s'est assemblé à la Salle Jean Moulin 82100 Castelsarrasin, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - M. PONS M. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. -
Mme CARDONA M. (à partir de la question n° 10) - M. FERVAL J-Ph. - Mme CARRE N. - M. LANNES S. -
Mme BETIN N. - M. DURRENS S. - M. DAL CORSO M. - M. LALANE J-A. - M. FOURLENTI A. -
Mme TRESSENS Ch. - Mme FURLAN H. - Mme PECCOLO M-Ch. - M. PAES Ch. - M. REMIA A. -
M. EIDESHEIM D. - Mme DE LA VEGA I. - Mme FERNANDEZ F. - Mme PAYSSOT C. -
M. DUMAS M. - Mme LUCAS MALVESTIO M. (à partir de la question n° 9 article 3) - M. CHAUDERON B. -
M. BON Ph. - Mme LETUR A. - M. ANGLES A. - Mme CAVERZAN M-C. - M. BENECH E.-
Mme CHAOUANE A.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme CARDONA M. a donné procuration à M. BESIERS J-Ph. (jusqu'à la question n° 9)
Mme FREZABEU S. a donné procuration à Mme CARRE N.
Mme LUCAS MALVESTIO M. a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 9 article 2)
Mme SIERRA M. a donné procuration à M. ANGLES A.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Monsieur Mathieu DUMAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 26 NOVEMBRE 2020



.../...

INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

APPEL NOMINAL

Désignation du Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Mathieu DUMAS, Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2020

Adopté à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-1

Rapport annuel 2019 sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur le territoire de la Communauté de Communes Terres des Confluences

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la communication du rapport annuel, pour l'exercice 2019, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes Terres des Confluences ;
- de dire que ledit rapport annuel sera ensuite mis à la disposition du public conformément à l'Article L.1411-13 du CGCT.

DELIBERATION N° 11/2020-2

Adhésion de la Commune de Larrazet au Syndicat Mixte Eaux Confluences (SMEC) pour la compétence « Assainissement collectif »

- Approbation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion de la Commune de Larrazet au Syndicat Mixte Eaux Confluences pour la compétence « assainissement collectif » et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-3

Concours avicoles saison 2020-2021

- Modalités d'attribution des récompenses

Le Conseil Municipal décide d'accepter les modalités d'attribution des deux concours avicoles 2020-2021, sous forme de bons d'achat d'une valeur globale maximale de 3.200 € TTC.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-4

Marchés au Gras - Convention d'intervention de deux bénévoles occasionnels du service public pour la découpe des palmipèdes gras au profit des particuliers

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention à intervenir avec lesdits collaborateurs bénévoles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant ;
- de dire qu'au titre de remboursement de frais, la Commune versera, par bénévole, et pour l'intégralité de la saison 2020-2021, la somme de 400 €, laquelle sera payée à la fin de la saison.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-5**Précision du caractère industriel et commercial de l'Abattoir municipal de Castelsarrasin -
Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière**

Le Conseil Municipal décide :

- de créer, à compter du 1^{er} janvier 2021, une régie dotée de la seule autonomie financière ayant pour objet la gestion et l'exploitation de l'abattoir municipal, constituant une activité de service public industriel et commercial, et dénommée « Régie de l'abattoir municipal de Castelsarrasin » ;
- d'approuver les statuts de cette régie ;
- d'autoriser Monsieur le Receveur Municipal à procéder aux opérations nécessaires à ce changement juridique ;
- de ne pas exercer l'option d'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), conformément aux dispositions de l'article 260 A du Code général des impôts ;
- de rester assujetti à la taxe d'abattage ;
- de poursuivre l'éligibilité du budget annexe au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- d'être exonéré de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) conformément au 1^o de l'article 1449 du CGI en faveur des collectivités territoriales, des établissements publics et des organismes de l'État pour leurs activités de caractère essentiellement culturel, éducatif, sanitaire, social, sportif ou touristique ;
- d'approuver le tableau des effectifs de la régie ;
- de permettre à la Collectivité, compte-tenu de la complexité liée à la réalisation des paies de droit privé par notre logiciel de paie actuel, d'avoir recours au service « suivi social et paie des salariés de droit privé » proposé par le Centre de Gestion du Finistère pour l'établissement des paies, des déclarations des charges sociales, ... ;
- d'affecter l'actif du budget annexe « Abattoir » à la régie de l'Abattoir ;
- d'appliquer, aux futures immobilisations de la régie, les règles adoptées en la matière pour le budget annexe de l'abattoir par le Conseil Municipal dans sa délibération du 19 décembre 2013 ;
- d'approuver la composition de la dotation initiale constituée d'apports en espèces (d'un montant de 30.000 €) et en nature ;
- d'approuver le versement de la dotation initiale en espèces de 30.000 € d'ici le 31/12/2020 afin de permettre le bon fonctionnement de la régie dès le 1^{er} janvier 2021 ;
- d'approuver les tarifs toutes taxes comprises (TTC), applicables au 1^{er} août 2020 et identiques à ceux adoptés par le Conseil Municipal du 30 juillet 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en place et au bon fonctionnement de la régie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à intenter ou soutenir les actions judiciaires, à accepter les transactions, pour le compte de la régie.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-6**Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'exploitation de la Régie de l'Abattoir**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de procéder au vote à main levée pour la désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Abattoir.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : de désigner, sur proposition de Monsieur le Maire, les membres suivants :

- Monsieur Serge LANNES
- Monsieur Jean-Armand LALANE
- Madame Françoise FERNANDEZ
- Monsieur Michel PONS
- Monsieur Mathieu DUMAS
- Monsieur Alain FOURLENTI

Adopté à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-7

Convention de partenariat pour le transfert et la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (4^{ème} période 2018-2021) de la Commune au Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (SDE 82) – Travaux bâtiments communaux et éclairage public – Prolongation de la date de fin de période.

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner le SDE 82 « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du Décret n°2010-1664 du 26 novembre 2010 relatif aux CEE, jusqu'à la fin de la quatrième période nationale fixée au 31 décembre 2021, date définie selon l'article 2 du décret n°2019-1320 du 09 décembre 2019 codifié à l'article R221-1 du Code de l'Energie ;
- d'approuver la convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie avec le SDE 82 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre et notamment la Convention de partenariat pour le transfert et l'attestation de cession des CEE établies entre la Commune et le SDE 82.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-8

Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association « CAC Rugby »

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association « CAC Rugby » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-9

Adhésion de la Commune à l'Association Sociale du Canal à l'Arrone

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adhérer à l'Association Sociale du Canal à l'Arrone.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : de procéder au vote à main levée pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commune au sein de l'Association Sociale du Canal à l'Arrone.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 3 : Après appel à candidatures, il a été procédé aux votes.

Ont été désignés pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association Sociale du Canal de l'Arrone :

Pour les quatre représentants titulaires :

Monsieur David EIDESHEIM
Madame Nathalie CARRE
Madame Nadia BETIN
Monsieur Jean-Philippe BESIERS

Pour les deux représentants suppléants :

Madame Marie-Christine PECCOLO
Monsieur Serge DURRENS

Adopté par 27 voix pour

Et 6 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN et Mme SIERRA)

DELIBERATION N° 11/2020-10**Acquisition propriété DUPUY Gérard, parcelle non bâtie**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition ci-dessous :
 - o **Propriétaire** : Monsieur Gérard DUPUY sous tutelle de l'UDAF 82 (3 place Alexandre 1^{er} 82000 Montauban).
 - o **Identification de la parcelle** : Section H n° 2898 - 3.904 m² parcelle non bâtie.
 - o **Localisation PLU** : AUa.
 - o **Prix** : 25.000 euros.
 - o **Frais** : Rédaction et publication de l'acte à la charge de la Commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente notarié à intervenir.

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN et Mme SIERRA)

DELIBERATION N° 11/2020-11**Vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section CS n°32 sise Chemin de Promes au Syndicat Mixte Eaux Confluences**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente ci-dessous :
 - o **Identification du bien** : Partie à détacher de la parcelle CS n°32, à savoir une superficie de 809 m², sise Chemin de Promes à Castelsarrasin, sur laquelle est situé le château d'eau.
 - o **Localisation PLU** : Uc.
 - o **Acquéreur** : Syndicat Mixte Eaux Confluences (418 chemin de la Chaumière, BP 20061, 82100 Castelsarrasin).
 - o **Prix** : Le prix de la vente est fixé à 5.850 euros net vendeur, soit 10 % de moins que l'estimation des domaines.
 - o **Frais** : Tous les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente, quelle que soit leur nature, sont à la charge de l'acquéreur en sus du prix de vente.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente notarié à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-12**Convention de servitudes avec la Société ENEDIS relative à la réalisation d'une ligne électrique souterraine 20.000 volts, sur la parcelle communale cadastrée section F n° 1077, sise Moulin Terren****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de servitudes à intervenir entre la Société ENEDIS et la Commune de Castelsarrasin pour les travaux précités et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'autoriser la Société ENEDIS (ERDF Nord Midi-Pyrénées, 5 avenue Pierre-Gilles De Gennes 81000 Albi) à effectuer les travaux nécessaires à ces installations et à leur entretien, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-13

Convention de servitudes avec la Société ENEDIS relative à la réalisation d'une ligne électrique souterraine de 400 volts, sur la parcelle communale cadastrée section CD n° 0037, sise 9 chemin des Fontaines

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de servitudes à intervenir entre la Société ENEDIS et la Commune de Castelsarrasin pour les travaux précités et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'autoriser la Société ENEDIS (ERDF Nord Midi-Pyrénées, 5 avenue Pierre-Gilles De Gennes 81000 Albi) à effectuer les travaux nécessaires à ces installations et à leur entretien, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-14

Transfert de la Convention de servitudes ENEDIS suite à l'acquisition de la parcelle cadastrée CZ n°10 sise Clairefont (anciennement propriété des Autoroutes du Sud de la France)

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de servitudes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitudes et tout acte y afférent.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-15

Déclaration d'un bien en état d'abandon manifeste et mise en œuvre de la procédure d'expropriation : parcelle non bâtie section DE n°750, 9 boulevard du 22 Septembre

Le Conseil Municipal décide :

- de prononcer l'état d'abandon manifeste de la parcelle non bâtie section DE n°750, 9 boulevard du 22 Septembre, propriété de Monsieur PAREDE Jean-Philippe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'expropriation de ladite parcelle, au profit de la commune en vue du projet d'intérêt général du pôle petite enfance ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, conformément à l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- de solliciter Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne pour le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique prévue à l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires et à accomplir toutes formalités subséquentes, en application de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-16

Créations d'emplois d'agents recenseurs, d'un coordonnateur des opérations de recensement et d'un correspondant Répertoire d'Immeubles Localisés (R.I.L.)

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De désigner :

- o Madame Nicole MAGNIEN en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ;
- o Monsieur John SCHOLZ en qualité de coordinateur d'enquête et correspondant « Répertoire d'Immeubles Localisés ».

Article 2 : De créer 4 emplois d'agents recenseurs recrutés parmi le personnel communal.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires en application de la présente délibération.

Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-17

Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs ainsi que les modalités d'application ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette modification.

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN et Mme SIERRA)

DELIBERATION N° 11/2020-18

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sports Famille

Le Conseil Municipal décide de verser, à titre de subvention exceptionnelle d'investissement, la somme de 676,44 € à l'Association Sports Famille conformément à une facture d'achat de matériel de musculation d'un montant de 2.254,80 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-19

Fixation des frais de scolarité d'enfants extérieurs à la Commune – Année scolaire 2020-2021

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la participation aux frais de scolarité, pour les enfants extérieurs à la Commune, à 758,84 € par enfant, pour l'année scolaire 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-20

Fixation de tarifs : Enlèvement des déchets abandonnés sur le territoire de Castelsarrasin

Le Conseil Municipal décide d'approuver la mise en place d'une tarification des prestations effectuées d'office pour l'enlèvement des déchets abandonnés, sur la voie publique et autres lieux en infraction avec la réglementation, comme suit :

- 130 euros TTC pour les déchets et encombrants de moins d'un mètre cube, transportables par un agent seul avec un véhicule classique ;
- 260 euros TTC pour les déchets de plus d'un mètre cube, ou à chaque fois que l'intervention nécessitera la présence de 2 agents et/ou l'utilisation d'un véhicule spécifique ;
- d'un montant à calculer en coût réel (moyens humains et matériels mobilisés) pour les déchets particulièrement conséquents, ne pouvant être enlevés par les moyens courants de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-21**Décision Budgétaire Modificative n° 1 - Budget Principal, exercice 2020**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal pour l'exercice 2020.

Adoptée par 25 voix pour

6 contre (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN et Mme SIERRA)

2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 11/2020-22**Décision Budgétaire Modificative n° 1 - Budget annexe Abattoir, exercice 2020**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe de l'Abattoir, pour l'exercice 2020.

Adoptée par 31 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 11/2020-23**Décision Budgétaire Modificative n° 1 - Budget annexe Interventions Economiques, exercice 2020**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe Interventions Economiques pour l'exercice 2020.

Adoptée par 31 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 11/2020-24**Admissions en non-valeur****- Budget Principal**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 76.793,55 € sur le Budget Principal, qui correspond à l'ensemble des titres de recettes impayés, figurant dans les états des présentations et admissions en non-valeur, dressé par le comptable public, et repris dans l'état récapitulatif.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-25**Etalement des charges liées à la crise sanitaire COVID**

Le Conseil Municipal décide, conformément au tableau fixant le montant total des charges liées à la crise sanitaire et à étaler à 86.442,35 € :

- D'autoriser l'application du dispositif d'étalement des charges liées à la crise sanitaire de la Covid-19 ;
- De fixer la durée de l'étalement de ces charges à 5 ans ;
- D'enregistrer les opérations budgétaires et comptables suivantes :
 - débit du compte 4815 « charges liées à la crise sanitaire Covid-19 » pour un montant de 86.442,35 € ;
 - crédit du compte 791 « transfert de charges d'exploitation » pour un montant de 86.442,35 € ;
 - débit du compte 6812 « dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » pour un montant de 17.288,47 € ;
 - crédit du compte 4815 « charges liées à la crise sanitaire Covid-19 » pour un montant de 17.288,47 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-26**Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant et reprises de provisions – exercice 2020****- Budget Principal**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, pour le Budget Principal, la reprise de provisions budgétaires pour un montant de 101.638,34 €, correspondant, d'une part, au recouvrement des titres émis jusqu'au 31 décembre 2019 et, d'autre part, aux admissions en non-valeur et créances éteintes (89.225,30 €).

Adoptée par 27 voix pour

6 contre (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN et Mme SIERRA)

DELIBERATION N° 11/2020-27**Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant et reprises de provisions – exercice 2020****- Budget Annexe Abattoir**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, pour le Budget Annexe Abattoir, la reprise de provisions budgétaires pour risques et charges de fonctionnement courant, pour un montant de 88,68 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-28**Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant****- Budget Annexe Interventions Economiques**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, pour le Budget Annexe Interventions Economiques, la reprise de provisions budgétaires pour risques et charges de fonctionnement courant, pour un montant de 2.000 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-29**Complément de subvention d'équilibre 2020 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une subvention d'équilibre complémentaire d'un montant maximum de 30.000 €, au titre de l'exercice 2020 ;
- de verser celle-ci par acomptes, au fur et à mesure des besoins en trésorerie du CCAS.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 11/2020-30**Débat d'Orientation Budgétaire 2021**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T. ;
- de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) 2021 sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire 2021 ;
- de dire que la totalité des éléments du Débat d'Orientation Budgétaire fera l'objet d'une transmission au Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences, conformément à l'article 107 de la Loi NOTRe ;
- de dire que les documents de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire feront l'objet d'une mise en ligne sur le site Internet de la Commune, conformément à ce même article et au décret n° 2016-834 du 23 juin 2016.

LEVEE DE LA SEANCE A 21H00